



SAGE du bassin de la Tille

Bureau de la commission locale de l'eau

19 février 2013 - Saint-Julien (21 490)

L'an deux mille treize, le dix neuf février à seize heure, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Tille s'est réuni à Saint-Julien (21490), sous la présidence de Madame Catherine LOUIS, présidente de la commission locale de l'eau du SAGE de la Tille.

Ordre du jour :

1. Rappels relatifs au bureau du 8/11/2012 et avis
2. Calendrier de l'élaboration du diagnostic partagé (Commissions thématiques : dates, objets et compositions)
3. Consultation sur les enjeux de l'eau sur le bassin de la Tille
4. La gestion quantitative de la ressource - projet de synthèse de l'étude Volumes prélevables
5. Communication - information - sensibilisation

Étaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (7 membres) : Madame : Catherine LOUIS (Présidente de la commission locale de l'eau du SAGE de la Tille). Messieurs : Charles BARRIERE (vice-président « Cadre de vie »), Bruno BETHENOD (Communauté de communes du Mirebellois), Didier REDOUTET (vice-président « Milieux aquatiques »), Jean-Claude GERMON (SITNA), Michel LENOIR (vice-président « Ressources en eau »), Dominique GIRARD (Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs).

Collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (3 membres) : Messieurs : François-Xavier LEVEQUE (Syndicat des irrigants de Côte d'Or, professions agricole), Julien FORESTIER (FDAAPPMA 21), Vincent LAVIER (Chambre d'agriculture de Côte d'Or).

Collège des représentants de l'État et des établissements publics (3 membres) : Messieurs : Gilles BOSSON (DDT 21), Vivien ROSSI (Agence de l'eau RM&C), Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne).

Absents excusés (2 membre) : Monsieur : Philippe RIVA (UNICEM), Florence CHOLLEY (DREAL de Bourgogne).

Étaient également présents : Madame : Audrey FLORES (EPTB Saône et Doubs). Messieurs : Julien MOREAU (EPTB Saône et Doubs), Pierre-Luc WERNERT (Holcim Granulats).

Le diaporama présenté en séance est consultable sur le site internet :
www.eptb-saone-doubs.fr/tille sous l'onglet Documents

Madame Catherine LOUIS (présidente de la commission locale de l'eau) ouvre la séance par des remerciements aux membres présents puis précise l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour n° 1 : Rappels du bureau du 8 novembre 2012 et avis

Monsieur Julien MOREAU, rappelle brièvement les éléments retenus lors de la séance du bureau du 8 novembre 2012 :

1. Fonctionnement de la Commission locale de l'eau

a. Consultation et avis

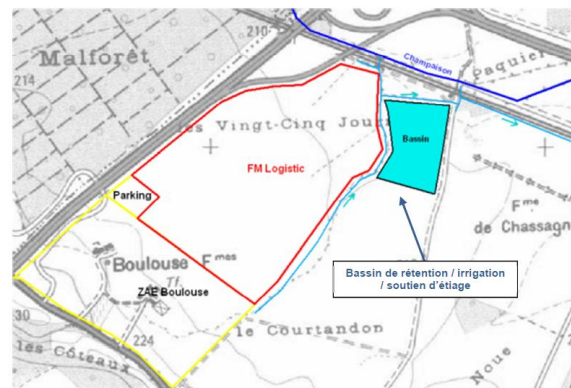
Monsieur Julien MOREAU rappelle les modalités retenues par le bureau lors de la séance du 8 novembre 2012 pour émettre les avis de la commission locale de l'eau.

Étant donnés les délais accordés à la commission locale de l'eau par les services instructeurs pour émettre les avis sur les projets soumis à déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau (45 jours en moyenne), il a été retenu que les projets d'avis soient soumis par voie informatique aux membres du bureau avant leur transmission aux services instructeurs. Cette proposition sera soumise à la CLE lors de sa prochaine séance plénière.

Monsieur Jean-Claude GERMON (SITNA) revient sur le projet de « parc d'activité de l'est dijonnais » (PAED). Il propose que pour des projets de cette envergure, à l'avenir, une commission spécifique se réunisse pour émettre un avis. Cette proposition est retenue par les membres du bureau.

Monsieur Julien MOREAU présente l'avis proposé aux membres du bureau sur le projet de régularisation du bassin d'irrigation de la ZAE de Boulouze à Fauverney.

Le projet concerne la régularisation d'un bassin de rétention / soutien d'étiage / irrigation d'une capacité d'environ 220 000 m³ qui collectera les eaux pluviales ayant transité par les bassins de rétention de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise et de la société FM LOGISTIC.



Ce bassin, déjà conçu et complémentaire aux aménagements effectués pour la ZAE de Fauverney, se situe dans la partie aval du site aménagé pour l'implantation de la ZAE. Il présente une surface au sol de 6 hectares et repose sur des digues présentant une hauteur comprise en moyenne entre 6 et 8 m. Une fois régularisé, le bassin aura pour vocation :

- la rétention des eaux pluviales de l'ensemble de la ZAE,
- le stockage de l'eau pour l'irrigation des parcelles agricoles voisines (200 hectares irrigables),
- le soutien d'étiage du Champaisson et / ou de sa nappe d'accompagnement.

Sur le plan quantitatif, les principes généraux qui guident le projet de régularisation du bassin d'irrigation de la ZAE de Boulouze à Fauverney (substitution des prélèvements en période d'étiage par des prélèvements hivernaux tout en assurant des fonctions d'écêtement de crue et de soutien d'étiage) sont encouragés par la Commission Locale de l'Eau.

Sur le plan qualitatif, le principe d'un remplissage du bassin d'irrigation depuis les bassins de rétention des eaux

pluviales amont devrait permettre d'assurer, par décantation, un abattement suffisant de la charge polluante. Néanmoins, une attention particulière devra être portée à la qualité des eaux destinées à l'irrigation afin de ne pas contaminer les sols et les cultures par des métaux issus du lessivage des zones imperméabilisées.

Ainsi, après étude du dossier, le bureau de la CLE émet un avis favorable au projet.

Monsieur François-Xavier LEVEQUE (syndicat des irrigants de Côte d'Or) rappelle que ce bassin est propriété de la communauté de commune de la Plaine Dijonnaise et qu'il fut dès sa conception dimensionné pour assurer à la fois les fonctions de bassin de rétention des eaux pluviales et de stockage pour l'irrigation. Cette dernière fonction n'est pour l'heure toujours pas exploitée faute d'autorisation.

Monsieur Vincent LAVIER (Chambre d'agriculture 21) confirme en indiquant que l'octroi de l'autorisation d'exploiter ce bassin est conditionné à la sécurisation de ses digues.

Monsieur Julien FORESTIER (FDAAPPMA 21) interroge l'incidence potentielle de la qualité des rejets issus du bassin sur le milieu récepteur (le Champaisonn puis la Norges plus à l'aval).

Monsieur Jean-Claude GERMON (SITNA), relayé par Monsieur Julien MOREAU, indique que deux traitements des eaux pluviales issus des zones d'activités valent mieux qu'un. Le passage des eaux par le bassin de Fauverney permettra en effet une seconde décantation des particules fines (principal vecteur de pollution) après leur passage par les bassins et déshuileurs/débourbeurs des zones d'activités.

Monsieur Bruno BETHENOD (Communauté de communes du Mirebellois) interroge la possibilité d'assurer un suivi de la qualité des rejets d'eau issus du bassin et plus généralement des eaux rejetées au milieu naturel par divers types d'activités.

Monsieur Gilles BOSSON (DDT 21) indique qu'un maître d'ouvrage, pour tous rejets soumis à la nomenclature des IOTA¹, est tenu d'assurer une autosurveillance de la qualité des rejets dont les rapports doivent être transmis régulièrement aux services de police de l'eau. Des visites de contrôles peuvent être par ailleurs réalisées par les services concernés.

b. Le bureau et le comité technique

Monsieur Julien MOREAU rappelle que

- l'EPTB Saône et Doubs assure le secrétariat technique et administratif de la CLE.
- Avec l'appui d'un comité technique composé de techniciens de différents établissements et organisations concernés par les différentes composantes de l'eau, il accompagne le bureau dans la préparation des séances des commissions thématiques et de la CLE. Un comité technique chargé de préparer les documents du SAGE s'est réuni le 15 janvier 2013 à la DREAL de Bourgogne.
- Le bureau (comité de pilotage de l'élaboration du SAGE) prépare et organise la concertation au sein de la CLE et des commissions thématiques autour des enjeux identifiés sur le territoire.

Le bureau réuni ce mardi 19 février organise donc les réunions des commissions thématiques en vue d'établir un diagnostic partagé et la consultation des acteurs de l'eau du territoire sur les principaux enjeux du bassin.

¹ Installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6

2. Composition du bureau

Lors de l'installation de la commission locale de l'eau, le 21 septembre 2012 à Saint-Julien, il a été retenu qu'un siège au bureau soit attribué à une association de défense de l'environnement. Dans l'attente de la prochaine commission locale de l'eau, ce siège est attribué à la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Côte d'Or (FDAAPPMA 21).

La chambre d'agriculture de Côte d'Or a formulé une demande pour siéger au bureau de la CLE. Dans l'attente de la prochaine commission locale de l'eau, ce siège est attribué à Monsieur Vincent LAVIER.

Ordre du jour n° 2 : Calendrier de l'élaboration du diagnostic partagé

Monsieur Julien MOREAU rappelle brièvement les différentes étapes de l'élaboration d'un SAGE : état des lieux, choix de la stratégie puis rédaction des documents constitutifs du SAGE (PAGD et règlement).

- Un état initial, forme de monographie des connaissances relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, aux usages et aux pressions de pollutions, a été rédigé à partir des nombreux travaux d'étude conduits dans le cadre du contrat de bassin.
- Un diagnostic, croisement des informations relatives à l'eau et aux milieux aquatiques avec les activités, usages et pressions qui s'exercent sur le territoire a également été rédigé. Sa rédaction s'est appuyée non seulement sur les données factuelles de l'état initial mais aussi les attentes, les contraintes et le ressenti des acteurs/usagers de l'eau recueillis lors de l'étude « sociologique » conduite au cours des années 2010 et 2011 (groupe de dialogue par catégories d'usagers).

Les objectifs de ce diagnostic sont de :

1. diagnostiquer les causes de la dégradation des eaux et des milieux,
2. prendre en compte les perceptions et les attentes des acteurs du territoire,
3. proposer des pistes d'action pour le SAGE (mettre en perspective),
4. partager le diagnostic et les pistes d'action avec les acteurs locaux concernés (commissions thématiques).

Les principaux enjeux identifiés dans ce projet de diagnostic sont les suivants :

1. Gestion qualitative des eaux (ressources et milieux)
 - a. Qualité des eaux souterraines et AEP
 - b. Qualité des eaux superficielles et état des cours d'eau
2. Gestion quantitative de la ressource en eau
3. Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
4. Aménagement du territoire et gestion des risques d'inondations
5. Mise en place d'une véritable politique de gestion concertée

Ce projet de diagnostic doit maintenant être partagé par les principaux acteurs de l'eau concernés sur le bassin versant.

A cet effet, les commissions thématiques « ressource en eau » et « milieux aquatiques » vont se réunir au cours du premier semestre 2013.

Madame Catherine LOUIS (présidente de la CLE) indique que, dans un souci d'efficacité, la composition des groupes de travail devra être limitée en nombre et réunir en premier lieu les acteurs directement concernés par les enjeux à traiter.

Monsieur Didier REDOUTET (président de la commission milieu, du comité de rivière, du SITIV) précise qu'il faut toutefois veiller à respecter l'équilibre des représentations au sein de ces commissions.

Monsieur Bruno BETHENOD (Communauté de communes du Mirebellois) propose de limiter les groupes de travail à 15 / 20 personnes.

Monsieur Michel LENOIR (président du syndicat de Clénay - Saint-Julien) propose que ces commissions se tiennent en mairie de Saint-Julien.

Les éléments suivants sont donc retenus :

Commissions	Ressource en eau		Cours d'eau et milieux aquatiques		
	Thématiques	Quantité	Qualité	Cours d'eau et ouvrages	Zones humides
Dates	27 mars 2013 - 15 h 00	23 mai 2013 - 15 h 00	16 avril 2013 - 15 h 00	25 juin 2013 - 15 h 00	
Lieu	Mairie St Julien				
Compositions évoquées	Producteurs AEP + fermiers Irrigants CCI + CMA FDAAPPMA UFC-Que choisir UNICEM Golfs Syndicats de rivières DREAL - DDT Agence de l'eau CG 21 Etc.	Producteurs AEP + fermiers Chambre d'agriculture CCI + CMA UFC-Que choisir Syndicats de rivières ARS - DREAL - DDT -Agence de l'eau CLAPEN 21 FDAAPPMA Etc.	Syndicats de rivières Chambre d'agriculture Propriétaires d'ouvrages CLAPEN 21 FDAAPPMA DREAL -DDT - Agence de l'eau ONEMA -Etc.	Syndicats de rivières Conservatoire des espaces naturels Chambre d'agriculture Élus locaux, CLAPEN 21 FDAAPPMA ONEMA- DREAL - DDT -Agence de l'eau. Etc.	

Monsieur Julien MOREAU propose de soumettre à l'avis du bureau, pour chacun des groupes de travail amenés à se réunir, une liste des acteurs concernés par les enjeux à traiter.

Il est par ailleurs retenu qu'une nouvelle réunion du bureau de la CLE se tiendra le 4 septembre 2013 à 15 h 00 en mairie de Saint-Julien.

Toutes ces propositions sont retenues par les membres présents du bureau de la CLE.

Ordre du jour n° 3 : Consultation des acteurs de l'eau sur les enjeux du SAGE

Monsieur Julien MOREAU rappelle que lors de la dernière séance du bureau de la CLE, il a été décidé de consulter aussi largement que possible les acteurs / usagers de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de la Tille.

Pour ce faire, une synthèse d'une quinzaine de pages relative aux grands enjeux de l'eau identifiés sur le bassin de la Tille a été rédigée.

Monsieur Bruno BETHENOD (Communauté de communes du Mirebellois), relayé par **Madame Catherine LOUIS** (présidente de la CLE), souligne que ce document de synthèse d'une 15^{aine} de pages est encore trop long. Le format de 4 pages permettrait un niveau de lecture plus accessible.

Monsieur Jean-Claude GERMON (SITNA), relayé par Mr Bethenod, mentionne l'intérêt à porter aux porteurs d'installations productrices d'énergie lors de cette consultation

Une plaquette de quatre pages sera donc rédigée.

Un sondage en ligne structuré en 5 points (profil, enjeu quantitatif, enjeu qualitatif, cours d'eau et milieux aquatiques, gestion concertée) a également été élaboré.

Monsieur Charles BARRIERE (Conseiller général du Canton d'Is-sur-Tille) interroge la manière de susciter l'intérêt du grand public sur ces enjeux.

Monsieur Dominique GIRARD (Conseiller général du Canton d'Auxonne) évoque le cas d'un sondage réalisé par le Conseil général de Côte d'Or et souligne que les ratios de retours sont généralement faibles.

Monsieur Vivien ROSSI (Agence de l'eau) souligne que les principaux acteurs de l'eau du territoire (agriculteurs, élus locaux, riverains et propriétaires d'ouvrages, etc.) constituent le cœur de cible de ce sondage.

Monsieur Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne) indique que malgré les difficultés, la consultation, l'ouverture aux publics est importante dès le départ pour la suite de la démarche.

Ces documents seront accessibles depuis le site internet de l'EPTB et diffusés aussi largement que possible avec tous les canaux locaux de communication disponibles (mails, presse, sites internet, bulletins communaux et intercommunaux, etc.).

Madame Catherine LOUIS (présidente de la CLE) attire l'attention sur les élections municipales de 2014. Elle souligne la vigilance de rigueur à observer quant à la communication à mettre en œuvre. La CLE et ses commissions doivent pouvoir poursuivre leurs travaux en évitant la valorisation de l'action personnelle d'un candidat.

Ordre du jour n° 4 : La gestion quantitative de la ressource en eau

Monsieur Julien MOREAU rappelle que, au regard de la réglementation en vigueur (Directive cadre sur l'eau, Loi sur l'eau, SDAGE, lois Grenelle, etc.), la résorption des déséquilibres quantitatifs est une priorité. Il s'agit d'assurer la non-dégradation des milieux aquatiques, d'assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La résorption des déséquilibres quantitatifs, selon la circulaire du 30 juin 2008, consiste à :

- mettre en cohérence les autorisations de prélèvements et les volumes prélevables au plus tard fin 2014

- constituer les organismes uniques regroupant les irrigants et répartissant les volumes d'eau attribués à l'irrigation

3 grandes étapes sont nécessaires à l'atteinte de ces objectifs :

- Étude de détermination des volumes maximum prélevables, tous usages confondus
- Concertation entre usagers pour établir et répartir les volumes entre usagers
- Mise en place de la gestion collective de l'irrigation à partir des données des études volumes prélevables:
 - organisme unique
 - révision des autorisations de prélèvements

La chambre d'agriculture de Côte d'Or a été désignée par arrêté préfectoral organisme unique pour la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation. L'étude de détermination des volumes maximum prélevables sur le bassin versant de la Tille est aujourd'hui achevée. Une réunion de restitution s'est tenue le 11 décembre 2012 à Norges-la-Ville.

Les résultats et les conclusions de l'étude permettront :

- À la commission locale de l'eau d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau et de conduire la concertation sur les volumes prélevables et leur répartition entre les catégories d'usages (intégration de ces éléments aux documents du SAGE).
- Aux services de l'État de disposer de connaissances fines pour définir ou ajuster les mesures réglementaires de gestion de la ressource en eau.
 - Arrêté cadre en vue de la préservation de la ressource en eau
 - Autorisations de prélèvement pour l'AEP, l'irrigation et autres
- Au comité de bassin Rhône-Méditerranée d'intégrer ces connaissances pour fixer les Débits objectifs d'étiage au SDAGE Rhône-Méditerranée aux points nodaux du bassin.

Au terme de cette réunion, les membres présents (environ 50 personnes) avaient demandé que soit produit un rapport de synthèse détaillé. En complément de la plaquette de synthèse de 4 pages, un rapport de synthèse de 20 pages a donc été rédigé.

Ce document sera diffusé aux membres de la commission locale de l'eau et autre acteurs concernés par voie informatique (mails, site internet). Il sera également disponible sur le site internet de l'EPTB Saône et Doubs (www.eptb-saone-doubs.fr/tille).

Monsieur Dominique GIRARD (EPTB Saône et Doubs) indique que cette synthèse fait état d'une dépendance forte du territoire vis-à-vis du Val de Saône pour son alimentation en eau potable (près de la moitié de l'eau potable consommée provient de ressources extérieures au bassin). Les réflexions en termes d'aménagement et de gestion des ressources en eau que conduira la CLE ne pourront donc pas être conduites à la seule échelle du bassin versant mais devront intégrer une dimension géographique correspondant à l'échelle stratégique de gestion de la ressource en eau potable (il existe plusieurs « territoires d'eau » interconnectés à considérer).

Ordre du jour n° 5 : Communication, information, sensibilisation

Pour conclure la réunion, Monsieur Julien MOREAU fait le point sur les actions de communication programmées et a programmer sur le territoire :

- Jusqu'à la fin du moi de septembre : Sondage et synthèse des enjeux de l'eau
- Mars - Plaquette de synthèse des enjeux de l'eau sur le bassin de la Tille
- 22 mars - journée mondiale de l'eau - journée pédagogique (classes de 5^{ème} du collège Paul Fort (Is-sur-Tille))

- 13 avril - Journée de formation « ouvrages hydrauliques et continuité écologique » - délégués des syndicats de rivière
- A prévoir - inventaire des zones humides - CENB
- Appel à projet « Sauvons l'eau » : possibilité d'organiser une conférence - une animation « grand public » sur les grands enjeux de l'eau.

Madame Catherine LOUIS remercie les membres du bureau et clôt la séance à 18 h 20.

Les sites Internet du SAGE et du Contrat de bassin :

Portail de l'EPTB Saône et Doubs : www.eptb-saone-doubs.fr/tille

Gest'eau: informations sur les documents de planification sur l'eau

- <http://gesteau.eaufrance.fr/sage/tille>
- <http://gesteau.eaufrance.fr/contrat/tille>

Contacts:

L'équipe de l'EPTB Saône et Doubs est à votre disposition pour tout éclairage concernant le SAGE ou le contrat de rivière.

EPTB Saône et Doubs - Délégation d'Is-sur-Tille

4 allée Jean Moulin - 21120 Is sur Tille

Tél : 03 80 75 17 21

@: julien.moreau@eptb-saone-doubs.fr